



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES APPAREILS DE LEVAGE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
 VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
 VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage de la Ville de Pont Audemer,

Le Maire décide d'engager un contrat de vérification des équipements de levage avec Bureau Véritas pour les appareils suivants :

Nom Site	Levage	Quantitatif	CMU	Périodicité	Prix périodique (par visite)
Mairie Centre Technique Municipal	Camion bras de benne 3,5T espaces verts	1		Semestrielle	52€
	Camion midlum renault bras de benne BC 497 QZ	1		Semestrielle	52€
	Pont élévateur	2		Annuelle	99€
	Table élévatrice (remise en service 2025)	1		Annuelle	52€
	Cric de fosse (voir CMU)	1	10T	Annuelle	25€
	Cric rouleur VL (facom et baco)	2		Annuelle	50€
	Cric pneumatique PL (chicago pneumatique)	1		Annuelle	25€
	Palan	1		Annuelle	49€
	Chèvre d'atelier	1		Annuelle	25€
	Crics bouteilles	3	10T	Annuelle	75€
	Echaffaudages + de 8m (annuelle à la demande du client)	2		/	198€
Théâtre l'éclat	Nacelle située au théâtre	1		Semestrielle	77€

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 027-200077329-20260504-DEC_0176_2026-AU



Cette proposition commerciale est valable 3 mois à compter du 09 février 2026. Elle s'achève à la remise du livrable.

Le tarif global des prestations s'élève à : 990,00€ HT soit un total de 1 188,00 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexis Darmois', written over a circular official stamp.

Alexis DARMOIS

